



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

salle du 2^e étage, route des Monts 14

le 25 avril 2017 de 20 h à 22 h 22

Présidence	M. Vincent Louis BOSSON (PLR), Président
Vice-Présidence	Mme Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants), Vice-Présidente
Bureau	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
Présents	Mmes, MM. Marie-France AEBY POLLET (PS et Indépendants) – Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) – Vincent Louis BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) – Antonin CHARRIERE (PLR) – Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Daniel GUMY (PDC) – Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – Frédéric JORDAN (Indépendants) – Eric MAGNIN (PLR) – Dominique MAGLI (PDC) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Georges OBERSON (PLR) – Laurent PASQUIER (Indépendants) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Bertrand RAEMY (PLR) – Sabine REMY (PLR) – Pierre-Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
Excusés	-
Total	30 présents, soit une majorité absolue de 16
Conseil communal	M. Stéphane SCHWAB, syndic – Mme Catherine BEAUD, vice-syndic – Mme Sylvie BOSSON – M. Nicolas DOUSSE – M. Claude JELK – M. Ludovic MURITH – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
Secrétaire	M. Pierre MORAND
Rédaction du PV	Mme Geneviève GENDRE
Huissier	M. Philippe SAVARY

M. le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers Collègues du Conseil général.

Je salue également M. Pierre Morand, administrateur communal et secrétaire du Conseil général, Mme Christelle Slinger, caissière et Mme Geneviève Gendre, secrétaire désignée au procès-verbal, ainsi que M. Philippe Savary, notre huissier attitré. Je les remercie pour leur travail, tout particulièrement dans l'urgence de ces derniers temps.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances du Conseil général et également, s'enquérir des nouvelles de notre commune. Je salue particulièrement la présence de M. le Préfet de la Gruyère, Patrice Borcard, qui nous fait l'honneur d'être à nos côtés ce soir et ce malgré un agenda des plus chargés. Nous l'avons invité à cette séance tout spécialement en vue du point no 8 de la liste des tractanda, point à l'issue duquel il s'exprimera. Je salue enfin la famille et les proches de Michel Corpataux d'ores et déjà présents dans l'assemblée.

Concernant les séances du Conseil général, je rappelle que ces dernières sont publiques et que toutes les personnes intéressées (Riazoises ou non, majeures ou non) sont autorisées à y assister sans cependant pouvoir intervenir directement dans les débats. Les éventuelles remarques et questions des auditeurs pourront être posées aux personnes concernées à l'issue de cette séance durant la collation qui suivra et à laquelle vous êtes toutes et tous invités.

Mmes et MM. les membres du Conseil général, vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 11 avril 2017, soit dans le délai légal de 10 jours fixé par l'art. 38 al. 1 LCo.

En annexe à ce courrier figuraient également la liste des tractanda, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2016, le résumé des comptes, le rapport du Conseil communal sur les comptes et le rapport de révision des comptes de la fiduciaire, le projet de règlement scolaire et sa note explicative, et enfin l'argumentaire pour l'octroi du droit de cité d'honneur communal à M. Michel Corpataux.

Je constate que tous les documents sont parvenus aux conseillers généraux avant la présente séance et que rien, par conséquent, ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 de notre Règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal ».

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance.

Je cède maintenant la parole à M. Pierre Morand, administrateur communal, qui va procéder à l'appel nominal. »

M. Pierre Morand procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

**30 membres présents
majorité : 16.**

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

La convocation de la séance a été publiée le 13 avril 2017 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 11 avril dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 3 avril dernier. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et n'est dès lors pas lu.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2016. Approbation
2. Comptes 2016
 - 2.1 Présentation des comptes et rapport de gestion
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation des comptes 2016 et du rapport de gestion
3. Règlement scolaire. Adoption
4. Election du/de la Président-e du Conseil général
5. Election du/de la Vice-président-e du Conseil général
6. Communications du Conseil communal
7. Divers
8. Octroi du droit de cité d'honneur communal à M. Michel Corpataux

M. le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, M. le Président le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte l'ordre du jour, à l'unanimité, soit par 30 voix.**

M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que le Conseil peut délibérer librement sur les points arrêtés.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

M. le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la présente séance, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016. Il remercie M. Pierre Morand pour la responsabilité du procès-verbal et Mme Sylviane Grandjean pour sa rédaction.

M. le Président demande si ce procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, M. le Président le soumet au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2016 à l'unanimité, soit par 30 voix.**

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2016 est accepté avec remerciements à son auteure.

* * * *

Point 2 – Comptes 2016

M. le Président passe la parole à M. le Syndic. Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je tiens à remercier Madame la Vice-syndique, la commission financière et le personnel communal pour l'excellent travail ainsi que la bonne collaboration dont nous jouissons de la part de toutes les parties depuis la mise en place du Conseil général et de ses commissions. Cette nouvelle structure est certes jeune et perfectible mais porte déjà ses fruits par une meilleure préparation des dossiers, ce qui n'est pas sans dire un avantage dans le domaine des finances. La gestion encore plus rigoureuse des deniers publics que le Conseil communal s'impose, tout en réfléchissant sur le long terme dans le cadre des investissements, participera, nous l'espérons, à la bonne évolution de notre belle commune. Cette année nous avons le bon rôle avec le résultat que vous présentera notre argentièrè, mais les prochaines années s'annoncent d'ores et déjà difficiles avec une augmentation des charges liées. Le Conseil communal garde ceci à l'esprit pour l'établissement de ses projets à venir. Voilà M. le Président, c'est sans détour que je vous rends volontiers la parole pour poursuivre un peu plus dans le détail la partie financière.»

M. le Président remercie M. le Syndic pour son intervention et cède la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Catherine Beaud s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez toutes et tous reçu le cahier des comptes et le rapport de gestion qui fera l'objet d'une approbation.

Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 67'625.00, nous avons le plaisir de vous présenter des comptes avec un bénéfice extraordinaire, avant amortissements supplémentaires, de CHF 828'949.29. Après déduction de ces amortissements, pour un montant total de CHF 805'372.00, il en résulte un excédent de produits de CHF 23'577.29.

En effet, les produits financiers se situent largement au-dessus de nos attentes, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels qui sont exceptionnellement élevés. Cette situation est en lien direct avec les nombreuses aliénations de bâtiments et terrains connues sur notre commune actuellement.

Les recettes supplémentaires proviennent des impôts conjoncturels et des impôts sur les personnes morales. En effet, les revenus extraordinaires concernant les gains immobiliers et les droits de mutation ont passé de CHF 350'000.00 au budget à CHF 790'000.00 aux comptes 2016. Les produits sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales (les entreprises et les sociétés) ont aussi amené un solde positif d'environ CHF 250'000.00. Quant aux impôts réguliers sur les personnes physiques, l'estimation budgétaire a été atteinte et évaluée avec une certaine prudence puisque les comptes 2016 présentent même un léger surplus de CHF 150'000.00.

Comme mentionné plus haut, ceci nous a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires. Ils seront cités tout à l'heure dans le cadre du détail des comptes.

La majorité des charges est proche de celle budgétisée. Comme à l'accoutumée, les chapitres feu, eau potable et protection des eaux sont équilibrés par un prélèvement ou une attribution aux réserves et fonds constitués. Les charges liées au Canton et aux associations intercommunales représentent la somme de CHF 4'762'500.00 soit plus ou moins 60 % du total des charges (hors amortissements supplémentaires et constitution de réserves).

En ce qui concerne les comptes d'investissement, les montants des travaux réalisés en 2016 sont globalement conformes à ceux annoncés au budget. Quant aux investissements non réalisés, ils sont tout simplement reportés sur les années futures. En effet les travaux routiers et d'infrastructures n'avancent pas aussi vite que souhaité, mais leur suivi en est assuré.

Au 31 décembre 2016, la dette s'élevait à CHF 6'274'749.00 ou la somme de CHF 2'570.00 par habitant.

M. le Président remercie Mme Beaud pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, il demande tout de même si quelqu'un en souhaite le renvoi.

Comme cela n'est pas le cas, il indique que la présentation de détail peut commencer. Elle se fera en trois volets, à savoir les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements et le bilan. La discussion générale sur les comptes 2016 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière. Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclage 2016.

Point 2.1 – Présentation des comptes

A. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016

M. le Président passe la parole à Mme Catherine Beaud pour une présentation très succincte par chapitre. Mme Beaud donne lecture des commentaires suivants :

0. ADMINISTRATION

01. Conseil général, Conseil communal

La mise en place du nouveau Conseil communal et du Conseil général ont demandé un effort supplémentaire ce qui se ressent dans les comptes. Par contre, la nouvelle structure est sur les rails et tout semble se dérouler pour le mieux.

02. Administration

La charge de travail ne cesse d'augmenter dans les administrations avec les nouvelles directives émanant des services de l'Etat. Les nouveaux arrivés et les mutations sollicitent toujours plus le contrôle des habitants. Enfin, la révision générale du PAL et du RCU, les projets routiers et ceux de construction à l'étude ou en cours de réalisation, ainsi que toutes les procédures qui peuvent y être liées, nécessitent beaucoup de temps. L'entrée en fonction de notre nouvelle caissière au début mai 2016 a permis de faire face à l'augmentation de travail.

1. ORDRE PUBLIC

10. Protection juridique

Ce poste concerne les frais de fonctionnement du bureau du tuteur général de Bulle

14. Police du feu

L'augmentation des taxes d'exemption décidée pour 2016 a porté ses fruits et a permis de couvrir l'entier des charges du chapitre et aussi d'attribuer un montant de CHF 16'632.30 à la réserve feu, pour la porter à CHF 31'330.20 au 31.12.2016.

15. Militaire

Il s'agit de notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens.

16. Protection civile

Les charges de fonctionnement de la protection civile sont limitées au maximum. Il n'y a plus de charge intercommunale. Celle-ci est remplacée par l'ORCOC.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20. Ecole enfantine

Mis à part la participation aux dépenses cantonales qui est légèrement inférieure au montant annoncé, les charges et produits de ce chapitre sont en ligne avec le budget.

21. Cycle scolaire obligatoire

Selon la directive reçue du Service des communes dans le courant de l'année 2016, les charges et produits en lien avec les structures d'accueil extrascolaire font désormais partie de ce chapitre, alors qu'ils figuraient auparavant sous le chapitre principal des affaires sociales. En ce qui concerne l'accueil extrascolaire, il est à préciser qu'il connaît cette année encore une augmentation de fréquentation. La charge nette de ce dernier s'est élevée à environ CHF 22'000.00 ce qui correspond à un autofinancement de près de 86%.

D'autre part, il faut rappeler que ce poste englobe comme habituellement notre part aux salaires des enseignants de l'école primaire, les achats de fournitures scolaires (ces coûts sont exceptionnellement peu élevés cette année), les activités culturelles et sportives et les frais de fonctionnement et d'amortissement des CO.

Il est à noter encore qu'en 2016 ont eu lieu les camps d'hiver et d'été. Ceux-ci sont organisés tous les trois ans. Les camps se sont très bien déroulés et le budget a été respecté.

22. Ecoles spécialisées

Il s'agit principalement de la charge aux institutions spécialisées ainsi que des services auxiliaires scolaires de la Gruyère. Les coûts sont globalement inférieurs au budget.

23. Formation professionnelle

Il s'agit de la participation à la formation des apprentis ainsi que de l'octroi d'une bourse communale aux nouveaux titulaires de diplômes professionnels. La charge est aussi en baisse.

29. Administration scolaire

Ce poste englobe les prestations du personnel de conciergerie fixe et auxiliaire, ainsi que les charges salariales des patrouilleurs adultes. Ces coûts sont légèrement supérieurs au budget, mais sont partiellement compensés par des indemnités journalières d'assurance se rapportant à la maladie d'une collaboratrice. Pour rappel, le service des patrouilleurs scolaires est assuré uniquement par des adultes à partir de l'année scolaire 2016/2017. Ce service est indispensable pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Les autres positions importantes de ce poste concernent les charges des locaux, l'entretien et la maintenance du mobilier et informatique. Là encore les coûts dépassent le budget, et sont une nouvelle fois partiellement compensés par des indemnités d'assurance, notamment ce qui concerne le vol du serveur informatique.

3. CULTURE ET LOISIRS

30. Culture

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire. La commission de la culture, des sports et des générations est une nouveauté en 2016 pour ce poste. Les coûts y relatifs n'avaient pas été prévu au budget. Les autres charges sont les subventions aux sociétés culturelles.

33. Parcs publics et chemins pédestres

Le sentier des berges de la Sionge est toujours aussi populaire. La réfection imprévue des passerelles et d'un tronçon du sentier en 2016, explique le dépassement au budget. Le service de la voirie a également procédé à des travaux d'entretien et d'extension des places de jeux.

34. Sport

La principale charge de ce chapitre est notre participation à l'association pour la régionalisation des sports en Gruyère, qui est inférieure au montant qui nous avait été communiqué lors du budget. Pour rappel, il s'agit de cofinancer les frais de fonctionnement des piscines en Gruyère et de la patinoire d'Espace Gruyère.

35. Bâtiment des sociétés

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2^e étage en fin d'après-midi. Les imputations internes ont donc été comptabilisées.

4. SANTÉ

L'augmentation des coûts de ce chapitre est à mettre en lien avec notre participation aux frais de pension des résidents en EMS. Au 31 décembre 2016, 12 personnes résidaient dans des EMS.

Les autres postes de ce chapitre correspondent au budget.

5. AFFAIRES SOCIALES**Accueil extrascolaire**

Comme mentionné auparavant, les charges et produits en relation avec l'accueil extrascolaire figurent sous le chapitre 21 à partir de 2016.

Subvention aux crèches et garderies

Les coûts sont à nouveau supérieurs au budget. Par contre, ils sont constants en comparaison avec l'année 2015. Il est en effet très difficile de budgétiser ces charges qui dépendent complètement des familles demanderesse.

Les autres postes de ce chapitre sont majoritairement constitués de charges liées.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**62. Routes communales et génie civil**

Bien que les charges et les produits soient en hausse, la charge nette du chapitre correspond à celle budgétisée. En effet, l'augmentation des charges de main-d'œuvre est compensée par les indemnités journalières en relation avec l'absence prolongée d'un collaborateur accidenté et l'augmentation des prestations internes du service de la voirie pour les autres dicastères de notre commune. La sous-évaluation des frais pour l'entretien des véhicules est compensée par la surévaluation de l'achat de carburant et de l'entretien des ouvrages et des bâtiments.

64. Chemins de fers fédéraux

La vente des cartes journalières a légèrement augmenté par rapport à 2015. La commune dispose toujours de 4 unités à CHF 42.00 la pièce. La moyenne des ventes s'élève à plus de 95%. L'excédent de produit sur la vente de ces cartes journalières qui représente la somme d'environ CHF 6'000.00 correspond à une marge brute d'environ CHF 4.00 par carte. Il s'agit d'un service apprécié de la population.

Notre participation au fonds cantonal d'infrastructure ferroviaire représente une nouvelle charge pour notre commune à partir de 2016.

65. Trafic régional

Il s'agit uniquement de charges liées. Notre participation aux transports publics fribourgeois, dont le RER, et notre participation à Mobul sont toutes deux en baisse par rapport au budget (CHF 10'000.00 pour les TPF, respectivement CHF 31'000.00 pour Mobul)

7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**70. Approvisionnement en eau potable**

La marge nette sur l'achat et la vente de l'eau ainsi que les taxes de raccordement dégagent un léger bénéfice qui a permis d'effectuer un amortissement supplémentaire du poste « Adduction d'eau » au bilan pour une somme de CHF 8'890.15.

71. Protection des eaux

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Grâce aux taxes d'utilisation facturées sur l'eau consommée et les taxes de base et de raccordement, ce chapitre a enregistré un excédent de produits de CHF 162'981.35. Cette somme a permis des amortissements sur les postes concernés du bilan. Comme pour l'eau potable, le résultat du chapitre ne peut influencer celui du compte de fonctionnement.

72. Ordures ménagères

Ce chapitre est couvert à 82% par les taxes aux sacs, les taxes individuelles et la facturation aux entreprises. La couverture minimale requise de 70% est bien respectée. Il faut aussi relever que le verre, le vieux papier et la ferraille ont été repris à d'assez bonnes conditions par notre entreprise partenaire. En 2015, ce chapitre était presque autofinancé. Ceci provenait du fait que les factures pour la gestion des conteneurs privés et communaux n'avaient pas été comptabilisées parce que parvenues trop tard. Par contre, elles sont incluses pour les comptes 2016.

De ce fait, on peut considérer cette couverture comme bonne malgré une hausse constante du tonnage des déchets.

Mme Beaud commente un graphique représentant l'évolution des volumes de déchets entre 1996 et 2016.

74. Cimetière

Les coûts relatifs à la creuse ou à la désaffectation des tombes ont été moins conséquents que prévu. Il en résulte un résultat positif du chapitre.

75. Correction des eaux et endiguements

Les investissements réalisés pour les ruisseaux de l'Ondine et de Plaisance ayant été complètement amortis à la fin 2015 (amortissement supplémentaire), aucune charge d'amortissement et d'intérêt n'a eu lieu d'être en 2016.

79. Aménagement du territoire

Les charges de ce poste concernent la suite des travaux de révision du PAL et du RCU, ainsi que les prestations de mandataires spécialisés, les frais liés au contrôle des constructions et notre participation aux frais de fonctionnement de l'ARG. La grande quantité de permis délivrés, plus de 70, a permis une augmentation très intéressante des produits liés aux prestations communales facturées.

8. ÉCONOMIE**81. Forêts**

Les bois vendus en 2016 ont permis de couvrir toutes les charges de ce chapitre, notamment les prestations des mandataires et notre participation auprès de la Corporation.

Le surplus positif du chapitre de CHF 5'698.67 a été attribué au fonds des forêts. Au 31 décembre 2016, cette réserve non obligatoire s'élève encore à CHF 31'698.67.

9. FINANCES ET IMPÔTS**Charges**

Le suivi du contentieux permet d'une part un encaissement plus régulier des créances et d'autre part, une récupération des créances par le biais des Offices des poursuites. Nous relançons aussi régulièrement les personnes qui ont des actes de défauts de biens. Malgré nos mesures, nous sommes contraints de constater une augmentation des pertes effectives sur débiteurs (CHF 40'000.00 en 2016). Cependant, la réserve pour débiteurs douteux « Ducroire » de CHF 120'000.00 est encore suffisante.

Recettes***Impôts structurels***

Les impôts structurels ont dans leur ensemble été évalués avec une certaine prudence. Le revenu de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente un surplus de CHF 147'000.00 par rapport au budget, et le revenu sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales un surplus de CHF 251'000.00. La contribution immobilière et l'impôt à la source sont également supérieurs pour des montants de CHF 26'000.00, respectivement CHF 39'000.

Impôts conjoncturels

Comme déjà mentionné tout à l'heure, l'impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations sont largement au-dessus des prévisions. Ceci est en lien direct avec toutes les transactions immobilières enregistrées dans notre commune en 2016.

Les graphiques présentés à l'écran démontrent très nettement l'envol des impôts conjoncturels ces deux dernières années. Grâce à ces recettes extraordinaires, le chapitre 90 impôts présente une recette nette supplémentaire de plus de CHF 880'000.00.

940. Gérance de la fortune et des dettes

La dette a généré une charge nette d'intérêt de CHF 46'000.00, ce qui représente un taux moyen d'environ 0.80 %. Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende.

941. Immeuble du patrimoine financier

Ce chapitre concerne le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Ce bâtiment laisse un rendement net d'environ Fr. 38'000.00. Considérant les travaux qui ont été effectués au local des archives et à la buanderie en 2016, ce résultat reste bon pour les finances communales. Il faut relever que ce bâtiment figure au bilan pour une valeur comptable de CHF 100'000.00, alors que sa valeur est bien largement supérieure au million.

942. Terrains et lotissements

La taxe d'épuration des eaux est prélevée sur les terrains communaux non construits situés en zone à bâtir. Il faut relever que pour tous les terrains et bâtiments communaux, il s'agit d'une somme totale de près de CHF 12'000.00 qui est versée au compte épuration.

943 Immeuble du patrimoine administratif

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment. Les frais de fonctionnement sont légèrement supérieurs au budget. Ceci est notamment en lien avec la finalisation de la réfection de la toiture plate du bâtiment. En effet les coûts finaux des travaux se sont avérés plus importants que prévu. Afin de combler cela, un prélèvement à la réserve de CHF 30'000.00 a été effectué. De plus, la charge nette a été réduite grâce aux nombreuses locations en lien avec les lotos. Au moyen d'un prélèvement sur chaque location, une somme de CHF 11'100.00 a été reportée au fonds de réserve. Au 31 décembre 2016, celui-ci s'élève à CHF 17'250.00.

944. Domaines et pâturages

Depuis des décennies, le Conseil communal veille à investir chaque année une partie des produits de location des chalets et des pâturages dans l'entretien des bâtiments et les drainages. Chaque année, près de CHF 50'000.00 sont versés dans la caisse communale.

L'évolution des charges liées cantonales et intercommunales

Au moyen d'un graphique, il est constaté que les charges liées au niveau cantonal et intercommunal ont triplé de 2000 à 2010. Depuis la progression est devenue plus raisonnable. Au niveau cantonal, elles ont même baissé de 2015 à 2016.

99. Autres postes**Amortissements supplémentaires**

Comme dit en introduction, les recettes extraordinaires provenant des impôts ont permis d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 805'372.00. Ceux-ci concernent spécialement les postes du bilan où les dépenses avaient été couvertes par des limites de crédit, pour trouver la concordance avec les autorisations d'emprunter et encore les investissements qui n'ont, dans l'absolu, aucune valeur financière. Cette manière de procéder permettra de dégager une meilleure capacité d'emprunt et un meilleur autofinancement pour les investissements futurs.

▪ Ouvrages génie civil	CHF	127'086.00
▪ Ouvrage antibruit A12	CHF	112'000.00
▪ Ouvrage antibruit accès A12	CHF	138'000.00
▪ Route du Chalet-Neuf	CHF	700.00
▪ Eclairage public	CHF	62'377.00
▪ Trottoir route de la Sionge	CHF	10'240.00
▪ Trottoir route des Monts	CHF	20'531.00
▪ Salle de classe, sous-sol route des Monts 14	CHF	66'730.00
▪ Bâtiment de la voirie	CHF	126'000.00

▪ Mobilier	CHF	74'529.00
▪ Equipement informatique écoles	CHF	67'179.00
	CHF	805'372.00

Récapitulation des comptes de fonctionnement 2016

Total des produits	CHF	10'410'509.04
Total des charges	CHF	10'386'931.75
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	23'577.29

B. COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2016

Mme Beaud annonce que les charges d'investissement les plus importantes ont concerné les travaux de séparatif en Champy, le renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable, l'aménagement des nouveaux bureaux de l'administration et enfin le renouvellement d'une partie de l'équipement informatique des écoles.

02. ADMINISTRATION

02.503.0 Aménagement bureaux CHF 74'528.45
Aménagement des nouveaux bureaux de l'administration suite à l'engagement de personnel supplémentaire et à la réorganisation.

29. ADMINISTRATION SCOLAIRE

29.506.0 Equipement informatique CHF 70'679.00
Renouvellement partiel de l'équipement informatique des écoles.

62. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62.501.1 Réfection d'ouvrages CHF 37'987.65
Coût final de la reprise du coffre de la ruelle du Châtelet et des honoraires de géomètre concernant le trottoir rue de Saletta.

62.501.10 Trottoir route des Monts CHF 23'410.55
Emprises de terrain et des frais de géomètre.

62.501.11 Zones 30km/h CHF 29'098.75
Honoraires d'ingénieurs concernant les secteurs Roulema, Perrausa, Saletta et le bas des Monts.

62.501.3 Cheminement piétonnier Champy CHF 34'602.05
Honoraires d'ingénieur pour la modération du trafic à la rte du Collège.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**70 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau CHF 127'857.30
Assainissement du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs Saint-Michel et Champ-Bosson.

Les taxes de raccordement, calculées sur la base du nouveau règlement, ont apporté des recettes intéressantes pour ce chapitre. Celles-ci servent à amortir, en partie, les investissements réalisés.

71 PROTECTION DES EAUX

71.501.1 Séparatif Champy-Champ Bosson

CHF 933'117.75

Les travaux pour la séparation des eaux ont suivi leur cours, principalement dans les secteurs Saint-Michel et Champ-Bosson.

Les taxes de raccordement, là aussi, servent à amortir, en partie, les investissements réalisés.

Grâce aux travaux réalisés depuis bientôt 10 ans pour le séparatif, notre réseau communal est conforme à plus de 90%. Ceci se répercutera positivement au moment de la prochaine clé de répartition des frais de fonctionnement et d'investissement à la STEP de Vuippens.

942 TERRAINS ET LOTISSEMENTS

942.501.1 Zone d'intérêt général, infrastructures

CHF 53'272.90

Honoraires payés aux divers prestataires en lien avec l'étude de l'aménagement général de la zone du CO et du plan d'aménagement de détail.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan, AIS (Association intercommunale du bassin Sionge), CO de la Gruyère et le Réseau de santé et social de la Gruyère (l'hôpital), la part sociale de la Banque Raiffeisen et enfin la Corporation de triage du Gibloux représentent au 31.12.2016 une somme de **CHF 3'170'415.35** répartis sur environ 20 ans, ou plus de **CHF 150'000.00 par année**. Ces éléments sont très importants et pris en compte dans la planification financière communale.

Evolution des charges de fonctionnement et d'investissement

Mme Beaud commente quelques chiffres qui représentent la part du fonctionnement et des investissements de 2008 à 2016.

Evolution de la dette communale

Il est intéressant de constater que malgré que la dette soit passée d'environ 3 millions de francs en 2010 à 6 millions de francs en 2016, la charge d'intérêt est identique. Du 01.01.2016 au 31.12.2016, la dette a passé de CHF 5'755'052.00 à CHF 6'274'749.00 au 31 décembre 2016. Ce qui correspond à près de CHF 2'570.00 par habitant, ce qui est encore raisonnable eu égard aux investissements réalisés.

C. BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

Avec les différentes opérations réalisées en 2016, le bilan de la commune a passé de CHF 11'130'457.00 à CHF 11'181'728.00. La dette a augmenté de 9% et les nouvelles valeurs à l'actif prennent en compte les investissements mais aussi les amortissements supplémentaires par rapport aux chiffres 2015.

Proposition de bouclage

Résultat avant amortissements et attributions aux réserves	CHF	1'111'559.00
Amortissements obligatoires	CHF	295'660.00
Amortissements supplémentaires	CHF	805'372.00
Attributions et prélèvements réserves non obligatoires	CHF	13'050.00
Excédent de produits	CHF	23'577.00

Au terme de l'exercice, la fortune communale s'établit donc à CHF 1'154'081.97.

Pour terminer, Mme Beaud rappelle que les membres du Conseil général ont reçu le rapport de révision des comptes 2016 dûment approuvés et trouvés conformes par le bureau Fiduciaire Cuennet Sàrl.

M. le Président remercie Mme Beaud pour ses commentaires.

Point 2.2 – Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Georges Oberson, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Au nom de la **Commission financière**, M. Georges Oberson, Président, s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 4 avril dernier en présence de M. Schwab, syndic et Mme Beaud, responsable des finances, accompagnés de M. Morand et Mme Slinger, afin de prendre position sur les comptes 2016 et sur le rapport de l'organe de révision. Ces personnes ont répondu à l'ensemble des questions de la commission financière et nous les remercions pour leur disponibilité.

Conformément à la législation en vigueur, le rapport de la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle concernant les comptes de fonctionnement, d'investissement ainsi que du bilan de la Commune de Riaz, daté du 16 mars 2017, contient :

- 1. Des indications attestant de son indépendance*
- 2. Des indications sur les personnes qui ont dirigé la révision et leur qualification*
- 3. Un avis sur le résultat de la révision*
- 4. Une recommandation d'approuver les comptes annuels.*

La commission financière doit prendre position, à l'attention du Conseil Général sur le rapport de l'organe de révision précité.

Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, l'ensemble des variations constatées par rapport au budget 2016 ainsi que par rapport aux comptes 2015 ont fait l'objet de commentaires appropriés à notre attention.

Pour ce qui se rapporte aux comptes d'investissements, les montants des travaux effectivement réalisés en 2016 sont globalement conformes aux engagements prévus dans le budget. Quant aux investissements non réalisés, les explications idoines nous ont également été fournies.

La commission financière constate avec satisfaction que le résultat de l'exercice 2016 des comptes de fonctionnement présente un excédent de produits de CHF 23'577.29, après toutefois des amortissements supplémentaires de CHF 828'949.29, alors que le budget 2016 prévoyait un déficit de CHF 67'625.00, ce qui représente une différence de plus de CHF 91'200.00 (plus de CHF 920'000.00 en tenant compte des amortissements extraordinaires). Cette importante différence s'explique essentiellement par des impôts conjoncturels exceptionnellement élevés (soit des gains immobiliers et des droits de mutation) ainsi que par des rentrées nettement plus importantes qu'espérées concernant l'impôt sur le bénéfice des entreprises. Il est cependant à rappeler que ces rentrées fiscales conjoncturelles sont toujours très difficiles à anticiper car elles dépendent d'acteurs tiers et d'éléments non maîtrisables par la collectivité elle-même.

Par conséquent, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à tous les organes concernés.

Nous profitons de l'occasion pour relever la parfaite tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de M. Morand et pour remercier le Conseil communal pour sa compétence et son engagement pour gérer au mieux les deniers publics.

Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la clarté de ses explications et de ses présentations lors de ce Conseil général. »

M. le Président remercie M. Oberson pour la lecture du rapport. Il ouvre ensuite la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2016, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général. Aucun groupe ne souhaitant intervenir sur le sujet, il clôt la discussion sur les comptes de fonctionnement 2016. M. le Président demande ensuite si d'autres membres du Conseil général souhaitent encore intervenir sur les comptes et le bouclage 2016. La parole n'étant plus demandée, il annonce le vote sur les comptes et le bouclage dans leur ensemble.

Point 2.3 – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2016

M. le Président soumet au vote dans leur ensemble les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2016 de la commune de Riaz.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2016 de la Commune de Riaz.**

Point 3 – Règlement scolaire. Adoption

M. le Président rappelle que chaque membre du Conseil général a reçu, en même temps que la convocation à la séance, le règlement scolaire et une note explicative. Ce projet de règlement ne sera dès lors pas lu intégralement.

Il donne la parole à M. Ludovic Murith, conseiller communal en charge des écoles, pour la présentation générale du règlement.

Au nom du **Conseil communal**, M. Ludovic Murith s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous l'avez constaté sur la note explicative, les communes doivent édicter un règlement scolaire jusqu'au 1^{er} août 2018.

Ce règlement détermine le fonctionnement et la gestion de l'école primaire du cercle scolaire. A ce titre, il traite notamment les transports scolaires, de la sécurité sur le chemin de l'école, les contributions des parents pour les fournitures scolaires et pour certaines activités, les demi-jours de congé, le conseil des parents et les redevances scolaires. Celles-ci sont de la compétence du Conseil communal dans les limites de l'article 5 du présent règlement. Avec ce règlement le conseil des parents pourra aussi entrer officiellement en fonction. Ce nouveau règlement remplace celui du 14 avril 1999.

Je rappelle encore que le règlement qui vous est proposé ce soir a été validé par la DICS et le Service des communes.

Je vous recommande de l'approuver tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Murith pour ses explications. Il ouvre la discussion générale sur le règlement scolaire et passe la parole aux Groupes, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal.

Le Groupe PLR n'a pas de remarque. Au nom du Groupe PS et Indépendants, Mme Jolliet demande si la procuration pour les commandes de matériel scolaire est bien attribuée aux enseignants et non à la responsable d'établissement. M. Murith répond que l'achat des fournitures et du matériel scolaires est effectué par les enseignants après discussion avec la responsable d'établissement. La deuxième question de Mme Jolliet porte sur le montant horaire maximal pour l'accompagnement des devoirs. Elle demande si le montant de CHF 25.00 / h / élève indiqué dans le tarif est correct étant donné que l'article 12 mentionne un montant maximal de CHF 30.00 / heure / élève. M. Murith répond que le tarif actuel mentionné dans le tarif est correct et qu'il pourrait être augmenté au maximum jusqu'à CHF 30.00 / heure / élève. Il précise encore que pour l'instant, il n'y a pas de devoirs surveillés à l'école et que les articles du règlement-type de la DICS devaient être repris même si la prestation concernée n'est pas pratiquée dans les communes. Il ajoute qu'il en est de même pour les transports scolaires. Mme Jolliet est satisfaite des réponses données par M. Murith.

Au nom du Groupe UDC, M. Eric Raboud intervient en ces mots :

« J'ai quelques questions par rapport à l'article 2 concernant les transports scolaires. Premièrement j'aimerais savoir s'il y a un périmètre ou des zones sur lesquels les ayant droit toucheraient ces indemnités, un rayon qui aurait été défini. J'aimerais également savoir quel est le budget prévu pour ce point et pourquoi fixer l'indemnité à CHF 2.00/km alors que la plupart des entreprises privées défrayent pour les voitures privées à la hauteur de 0.90/km. »

M. Ludovic Murith répond que les transports scolaires peuvent être organisés à partir d'une distance d'environ 3 km, ce qui ne devrait pas être le cas à Riaz. Il ajoute que le montant de CHF 2.00 a été choisi car il constitue la moyenne pratiquée dans les établissements alentour. M. Murith indique encore que la commune n'a pour l'instant pas engagé des mesures au niveau des transports scolaires et qu'un budget pour cette prestation devrait être établi seulement en cas de nécessité. M. le Président précise qu'il s'agit d'une disposition applicable uniquement le jour où des transports scolaires devraient être organisés. M. Morand ajoute que le territoire de Riaz est assez étendu puisqu'il touche la commune de Vuadens et qu'actuellement, les enfants qui habitent à la Salette sont scolarisés à Vuadens. Mais cela pourrait arriver qu'une famille s'établisse à la Salette et qu'elle souhaite que les enfants fréquentent l'école de Riaz. Dans ce cas, les transports scolaires devraient être pris en charge par la commune. M. Morand précise encore que la différence avec les tarifs pratiqués par les employeurs s'explique par le fait que les CHF 2.00 / km comprennent également le temps de transport.

M. Raboud se déclare satisfait par les réponses données à ses questions.

Au nom du Groupe PDC, M. Dominique Magli demande quelles sont les tâches du conseil des parents. M. Murith répond qu'il y a un grand changement entre la commission scolaire et le conseil des parents. Ce dernier a un rôle consultatif au sein de l'établissement scolaire. Il peut faire des propositions au responsable d'établissement et à la commune. Il peut également proposer des initiatives, faire des constatations au niveau du cercle scolaire, sans avoir de pouvoir décisionnel. M. Murith ajoute que l'école est dirigée par le responsable d'établissement qui détient les mêmes compétences qu'un directeur du Cycle d'orientation. Le conseil des parents peut par exemple apporter des idées d'amélioration pour la vie de l'établissement et collaborer à l'organisation des activités extrascolaires. M. Magli est satisfait de la réponse de M. Murith.

Au nom du Groupe UDC, Mme Florence Pasquier souhaite encore savoir si, étant donné qu'il n'y a pas de règlement d'application, ni de précision sur la distance pour les transports scolaires dans le règlement, un parent pourrait revendiquer le transport scolaire pour son enfant en raison de

l'éloignement de leur domicile. Elle se demande s'il ne conviendrait pas d'ajouter une disposition dans le règlement pour éviter de telles réclamations. M. Murith répond que cette question pourrait survenir seulement au-delà des trois kilomètres. Mme Pasquier demande s'il est possible de rajouter l'indication des trois kilomètres dans le règlement comme elle n'y figure pas. M. Murith répond que cela n'est pas nécessaire car cette indication figure dans la législation cantonale.

Mme Pasquier étant satisfaite des réponses données à ses questions, M. le Président demande si d'autres membres du Conseil général souhaitent s'exprimer au sujet du règlement scolaire. La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

➔ **Au vote, le Conseil général adopte par 27 oui, 1 non et 2 abstentions le nouveau règlement scolaire de la commune de Riaz.**

M. le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et constate que le règlement scolaire est adopté. Il rappelle que, conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil général, celui-ci sera soumis au référendum facultatif.

* * * * *

Point 4 – Election du/de la Président/e du Conseil général

M. le Président annonce l'élection du/de la Président/e du Conseil général pour la période 2017 – 2018.

Il rappelle le tournus des présidences durant la législature 2016-2021 décidé par les chefs de groupes avant la séance constitutive du 26 avril 2016 :

- 2016 groupe PLR
- 2017 groupe PS et Indépendants
- 2018 groupe UDC
- 2019 groupe PDC
- 2020-2021 groupe à définir.

Il rappelle également que conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Aussi, conformément au tournus instauré, M. le Président donne la parole au Groupe PS et Indépendants.

Au nom du Groupe PS et Indépendants, Monsieur Pierre Mauron s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le groupe PS et indépendants m'a aimablement demandé de présenter la candidature de Anne Favre-Morand à la présidence du conseil générale ce soir, et c'est naturellement avec plaisir que je me prête au jeu.

En préparant mon intervention, je m'interrogeais : combien sommes-nous, parmi les Riazois d'aujourd'hui, à connaître la valeur de cette candidature ? Qui, parmi notre assemblée la connaît vraiment hormis deux personnes ? Certainement trop peu de monde.

Nous ici, nous la connaissons tous comme notre collègue, cheffe du groupe socialiste et indépendant, et vice-présidente du conseil général. Nous connaissons ses compétences, ses facultés, sa méthodité, sa méticulosité sa concision, d'ailleurs ai-je besoin de le rappeler ? En réfléchissant à cette présentation, je me suis dit que je serais plus inspiré de vous faire profiter de mon amitié qui me lie à elle pour vous faire découvrir des facettes moins connues de sa personne, le tout agrémenté d'anecdotes croustillantes.

Anne est née Morand, au siècle dernier, dans une famille d'économiste, à Bulle. Il faut reconnaître que cela commence plutôt mal. Mais enfin, comme elle le dit si bien, s'il vous plaît les enfants, on fait silence et si vous avez des questions vous les poserez à la fin du cours ! Et voyons les choses du bon côté, pour les élections au Grand Conseil, il est toujours utile d'avoir quelques racines bulloises. Huit ans plus tard, en 1988, la famille Morand s'établit à Riaz. Voilà donc la petite Anne dans le bon village, et nous un peu plus rassurés.

Anne est une enfant plutôt calme, elle a une scolarité sans problème, c'est une élève brillante. Ecole primaire et secondaire à Bulle. Ecole normale à Fribourg ce qui, ma foi, étonnera un peu sa maman à qui elle prétendait initialement vouloir être vétérinaire. C'est vrai que c'est dans ces années d'adolescence puis ensuite à l'Ecole normale, que Anne va développer une sensibilité clairement marquée à gauche. Mais sans encore le déclarer publiquement.

Durant cette période, elle mène une vie sportive intense, mêlant l'équitation, la course à pied et le ski alpin. Et oui, cette époque, personne ne lui avait encore dit que les vrais Riazois faisaient bien du ski, mais du ski de fond ! Elle passe beaucoup de temps à étudier, et pratique également durant de longues heures d'autres passions, notamment les apéros.

Aujourd'hui Anne est mariée et maman de 4 enfants de 12, 10, 8 et 6 ans. Anne est méthodique et travaille aujourd'hui comme enseignante à l'école primaire de la Tour-de-Trême. Cela lui fait bien plus qu'un 100%, mais elle assume toutes ses tâches à la perfection.

J'ai eu la chance de pouvoir l'observer dans l'exercice de ses fonctions politiques et mesurer son engagement. Croyez bien qu'elle ne néglige aucune cause et qu'elle est véritablement passionnée. Sa motivation reste l'amour de l'Humain et la défense de l'intérêt commun.

Pour terminer, je pense que c'est une chance pour notre village de pouvoir bénéficier d'une telle personne à la présidence du Conseil général, réunissant notamment les qualités de compétences, jeune et femme, trois qualités qui font trop souvent défaut dans notre paysage politique.

Voilà pourquoi, au nom du groupe socialiste, j'ai la joie et le privilège de vous proposer la candidature de Anne Favre-Morand à la présidence du conseil général de Riaz pour l'année 2017.

J'ai terminé. »

M. le Président remercie M. Mauron pour son intervention. Il demande si d'autres interventions sont encore souhaitées.

➤ **La parole n'étant pas demandée, M. le Président déclare que, conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, Mme Anne Favre-Morand est élue à la présidence du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2018.**

M. le Président félicite sincèrement Mme Favre-Morand. Il lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son année de présidence et lui passe la parole.

Mme Anne Favre-Morand s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, chers collègues du Conseil Général, chers concitoyens,

En préambule, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous venez de me témoigner. En effet, si je connais la responsabilité et l'importance de cette nouvelle fonction, je dois pouvoir compter sur l'appui de vous tous. J'accepte avec émotion et fierté cette tâche et tiens à relever avec vous les prochains défis qui nous attendent.

Emotion et Fierté, je le disais, se mélangent... Emotion car je suis très attachée à notre village depuis toujours : tout d'abord, par ma maman et mes grands-parents maternels, puis pour y avoir vécu durant mon enfance et mon adolescence. Ensuite, car nous avons choisi Riaz pour y bâtir notre nid et d'y faire grandir nos enfants. Fierté, aussi, par la possibilité d'ajouter une pierre à cet édifice où j'ai pu voir mon père y mettre toute son énergie durant 30 ans. La tâche doit sûrement en valoir la peine...

Cette année écoulée a été enrichissante et passionnante, tant en enseignement que sur le plan de la saine collaboration au sein du Bureau et lors des divers conseils généraux. Si chacun a apporté de sa personne, de son énergie et de ses compétences, il est un homme qui mérite des remerciements chaleureux ce soir. Je fais allusion, vous l'aurez compris, à Monsieur Vincent Bosson. Merci Vincent pour ton travail et ton engagement durant toute la mise en place et la gestion du Conseil général de Riaz, version 2016-2017. Nous nous ne manquerons pas de marquer ces remerciements avec une petite attention tout à l'heure.

Durant cette prochaine année, j'aurai à cœur de pérenniser la rigueur dans la gestion du Conseil général mais aussi la convivialité au sein de ce dernier afin de poursuivre nos différents débats dans cette sérénité qui a été nôtre durant l'année écoulée.

Je le disais, les défis sont importants, notamment celui de pouvoir offrir aux habitants de notre commune des conditions de vie les plus agréables possibles : école, arrivée de centaines d'élèves dans l'imposante bâtisse derrière moi, accueil extra-scolaire, développement du centre du village, sécurité routière, transports, sont autant de sujets qui vont monopoliser nos prochaines séances et c'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'impatience que j'attends de pouvoir les présider.

Il nous a fallu une première année de mise en route, mais, nous le verrons très vite, les postulats et propositions vont de plus en plus être sur notre table de travail. Nous devons créer ces impulsions indispensables, ceci est de notre responsabilité. Les échanges avec notre Conseil communal doivent être poursuivis avec la même transparence et il est nécessaire, dès aujourd'hui, que nos différentes commissions puissent trouver davantage de sens et d'importance pour le développement de notre village. Pussions tous ensemble trouver l'équilibre adéquat entre la croissance et l'amélioration de Riaz tout en respectant nos acquis.

Je ne veux pas terminer ces quelques mots sans nous projeter dans les événements concrets qui se dérouleront prochainement et qui vont, sans nul doute, souder encore nos habitants et nos différentes sociétés ; je pense bien sûr à la fête de lutte, au Glucose festival, aux Rencontres de Jeunesses, au tournoi Dousse-Morel, etc... Des événements où nous nous retrouverons pour partager d'inoubliables moments.

Pour conclure, je réitère mes remerciements à vous tous et je vous souhaite une belle année au sein de notre Conseil Général. Je me réjouis de partager un verre de l'amitié avec toute cette assemblée au terme de la séance. Merci.»

M. le Président remercie Mme Favre-Morand pour son allocution. Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa fonction.

Point 5 – Election du/de la Vice-président/e du Conseil général

M. le Président propose de passer à l'élection du/de la Vice-Président/e du Conseil général pour la période 2017-2018. Selon le tournus instauré, la vice-présidence revient au groupe UDC. Il passe la parole au groupe UDC.

Au nom du Groupe UDC, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Monsieur le Président,

Pour la Vice-présidence du Conseil général, je présente M. Louis Pittet, agriculteur indépendant, bien connu et établi depuis de nombreuses années dans notre village. Il le parcourt çà et là sur son tracteur ou au volant de son pick-up. Il suit également depuis de nombreuses années la vie politique de Riaz et ce qui se passe au niveau des sociétés et de la vie sociale. Ses qualités : il aime le travail bien fait, les choses justes et l'honnêteté. Je vais être brève et propose donc M. Louis Pittet Vice-président du Conseil général »

M. le Président remercie Mme Pasquier pour votre intervention. Il demande si d'autres interventions sont souhaitées.

✎ **La parole n'étant pas demandée, et conformément à l'art.46 al. 1bis de la LCo, M. le Président déclare que M. Louis Pittet est élu à la vice-présidence du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2018.**

M. le Président félicite M. Louis Pittet et lui souhaite également beaucoup de satisfaction dans son année de vice-présidence.

Point 6 – Communications du Conseil communal

M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour les communications du Conseil communal. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord le Conseil communal souhaite vous remercier personnellement pour votre travail exemplaire en tant que premier citoyen de Riaz. En effet, notre village a connu, sous votre règne, son premier Conseil général. C'est un privilège mais également une lourde responsabilité qui vous a incombé durant cette année si vite écoulée. Vous avez été le garant de la bonne préparation des séances du Conseil général. Vous avez su aborder les thèmes importants au préalable avec les différents groupes politiques en temps et en heure pour permettre à notre commune d'avancer sereinement et de nous concentrer sur les éléments qui font progresser notre commune. Vous avez travaillé de manière intense sur le règlement du Conseil général avec l'aide de vos collègues. Travail honorablement récompensé lorsque le service des

communes nomme le règlement de Riaz, inspiré de celui de Bulle, comme une référence pour Bulle qui révisé actuellement son règlement. A ce titre et pour votre investissement sans compter les heures, le Conseil communal vous adresse ses sincères remerciements, pour lui avoir permis de débiter cette législature sous de bons auspices, ce qui ne va pas forcément de soi pour toutes les communes. C'est pourquoi nous vous disons MERCI et vous souhaitons un bon repos bien mérité pour cette partie de votre activité politique. »

M. le Président, permettez-moi de poursuivre, maintenant que les choses ont été faites dans l'ordre, avec les communications du Conseil communal. Le Conseil communal souhaite vous donner ainsi qu'au Conseil général une image de ses principales activités effectuées à ce jour et à venir.

Au niveau des projets importants déjà réalisés, notre administration vient de se doter d'une infrastructure informatique qui nous permettra d'assurer la compatibilité avec les nouvelles applications informatiques de l'Etat, comme par exemple dans le cadre de la soumission en ligne des permis de construire. Nous travaillons également sur la refonte de notre site internet qui avance bien et permettra une meilleure communication avec nos citoyennes et citoyens. En ce qui concerne les zones 30, je m'exprimerai en ces mots : « notre conseillère fonce dans le dossier des zones 30 ». Suite à l'intervention du groupe PS et indépendants, nous avons apporté une attention toute particulière à ce dossier qui date au moins du début de la dernière législature. A ce jour, nous avons reçu le retour des demandes préalables faites auprès des services de l'Etat qui devrait nous permettre une mise à l'enquête d'ici le mois de juin. L'agrandissement de l'école primaire des Monts 4 a également été un dossier important de ces derniers mois. Nous allons publier le marché en mai dans la Feuille officielle et vous proposons d'intégrer le Conseil général dans le cadre de la commission de bâtisse en fin d'année (sous la forme de la commission financière et d'aménagement), afin d'assurer un suivi optimal du dossier entre le législatif et l'exécutif. Au niveau des finances, nous allons prochainement travailler sur le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) qui engendrera des adaptations au niveau de notre système de gestion communale informatisé. Pour finir, notre commune, dans un souhait d'amélioration des prestations aux citoyennes et citoyens, a annoncé son intérêt pour proposer le vote électronique à ses citoyens lorsqu'un tel outil sera disponible pour les suisses résidents. Nous affirmons ainsi notre souhait d'améliorer la participation au processus démocratique de toutes les générations avec les outils qui leur correspondent.

Voilà M. le Président, j'en ai terminé pour les communications du CC et vous redonne volontiers la parole.

M. le Président remercie M. le syndic pour son intervention et propose de passer aux divers.

Point 7 – Divers

M. le Président annonce que les divers du Conseil général seront traités en premier et ceux du Conseil communal dans un deuxième temps. Il communique les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général :

- le mardi 13 juin 2017 à 20 h
- le mardi 26 septembre 2017 à 20 h
- le mardi 5 décembre 2017 à 20 h (séance du budget 2018).

Concernant les nombreuses festivités qui jalonnent l'année 2017 dans notre village, M. le Président rappelle que le comité des Rencontres de jeunesse 2017 recherche des encore volontaires. Les élus du Conseil général sont invités à montrer l'exemple et à s'engager pour épauler notre magnifique Société de jeunesse durant ces quatre jours de fête exceptionnels. M. le Président annonce que les membres du Conseil général seront invités à un apéritif officiel le vendredi 30 juin dès 18 h 30.

En ce qui concerne les divers, M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. PROPOSITION

En date du 3 avril, une proposition a été déposée auprès du secrétariat du Conseil général. Celle-ci, intitulée "Compensation ou échange de terrain pour les accès au CO de Riaz" a été déposée par Mme Florence Pasquier, au nom du Groupe UDC et contresignée par MM. Louis Pittet, Francis Dupré et Francis Raboud, conseillers généraux.

M. le Président prie Mme Florence Pasquier, d'en donner connaissance officiellement aux membres du Conseil général.

Mme Pasquier lit le texte de la proposition :

« Compensation ou échange de terrain pour les accès au CO de Riaz / giratoire et route du Temple-Romain

Dans le cadre du projet de construction d'un giratoire sur la route cantonale au carrefour de la rue du Pays-des-Oiseaux et du Cycle d'orientation (CO) ainsi que le réaménagement de la route du Temple-Romain, deux emprises de terrain à deux propriétaires agriculteurs différents devraient être faits, dont un cas est en procédure au tribunal.

Par cette proposition, nous demandons au Conseil communal :

- de présenter un rapport au Conseil général de l'avancement des dossiers «giratoires» et «Temple-Romain» et des possibilités actuelles (échange de terrain, compensation financière ou expropriation) pour résoudre chacune des deux oppositions des deux agriculteurs, et d'expliquer pourquoi d'un côté, c'est le problème du canton et de l'autre côté c'est le problème de la commune;
- de présenter un rapport au Conseil général sur les éventuelles conséquences sur les baux à ferme communaux;
- de présenter un rapport des autres variantes étudiées pour ce carrefour et d'expliquer pourquoi elles n'ont pas été retenues.
- en cas d'échange de terrain agricole, d'obtenir au préalable un préavis de l'Autorité foncière;
- de ne signer ou promettre aucun accord ou contrat portant sur un achat, échange ou aliénation de terrain dépassant les limites de sa compétence, jusqu'à ce que l'objet ait été soumis et accepté par le Conseil général.

Car nous tenons à rappeler au Conseil communal l'article 10, al. 1 lettre g) et al. 2 et l'art. 51^{bis} de la loi sur les communes (LCo) et l'art. 7 al. 1 lettre i) et al. 2 du règlement du Conseil général de Riaz au sujet des attributions données au Conseil général:

Art. 10 al. 1 LCo Le Conseil général (art. 51^{bis}) a les attributions suivantes:

g) il décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;

Art. 10 al. 2 LCo Le Conseil général peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. G à j dans les limites qu'il fixe.

Ces limites ont été fixées par séance du Conseil général du 28 juin 2016 pour les transactions immobilières à fr. 50'000.- en zone à bâtir et à 5'000 m² en zone agricole pour la période 2017-2021.

Auparavant, la limite était fixée à Fr. 20'000.- du 12 avril au 31 décembre 2016, et à Fr. 30'000.- de 2011 à 2016.

Nous attirons donc l'attention que tout engagement qui a été pris ou sera pris par le Conseil communal au-delà de sa compétence n'est pas valable!

Notre intervention vise avant tout à protéger le patrimoine communal, éviter des erreurs administratives et ne pas tomber dans l'outrance qui pourrait générer de gros problèmes pour chaque cas à venir.

Riaz, le 31 mars 2017»

M. le Président remercie Mme Florence Pasquier.

Il précise que, comme annoncé dans un courrier du Conseil communal du 6 avril 2017 à l'attention des auteurs de la proposition, la proposition portant le numéro 1, a été enregistrée lors de la séance du Bureau du Conseil général en date du 3 avril dernier. Il ajoute qu'elle sera traitée par le Bureau du Conseil général pour validation formelle et traitement ultérieur et qu'il n'y aura par conséquent pas de débat sur le fond de la proposition séance tenante.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une autre proposition. Cela n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe aux postulats.

B. POSTULAT

M. le Président demande si un membre du Conseil général souhaite déposer un postulat.

Mme Corinne Jolliet annonce qu'au nom du Groupe PS et Indépendants, elle dépose un postulat afin de favoriser les espaces verts et les jardins.

Elle en donne lecture comme suit :

« Favoriser les espaces verts et les jardins

La revalorisation de certaines parties du village, avec la plantation de fleurs vivaces par exemple, a été très appréciée des citoyens. Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'extension de ces zones, de réfléchir à la création de nouveaux espaces verts ou de permaculture. Peut-être des jardins communaux, la plantation d'arbres fruitiers ou des espaces de cueillettes de plantes ou fruits qui seraient accessibles à tous et qui favoriseraient les rencontres entre les habitants. De quoi colorer et animer les rues de notre village. »

M. le Président remercie Mme Jolliet. Il précise que, comme pour la proposition, il est pris acte du dépôt du postulat qui sera traité par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

M. Frédéric Blanc annonce qu'il dépose un postulat au nom du Groupe PS et Indépendants, dont l'objet est « Plus de sécurité routière à Riaz ».

Il en donne lecture comme suit :

« Plus de sécurité routière à Riaz

Nous demandons au Conseil communal de mettre plus de moyens afin de favoriser une meilleure sécurité routière au sein de notre commune.

La route de la Sionge semble être une priorité, la limitation à 50km/h associée à la priorité de droite semble insuffisante. De plus, nous souhaiterions l'élargissement des zones 30 km/h.

D'autres mesures visant à la sécurité des écoliers doivent être étudiées.

Le constat que nous avons fait :

- Nous nous rendons compte que bien des quartiers de Riaz bénéficient des zones 30 km/h (Champy, Champ-Bosson, route du Collège et ses rues latérales, le quartier La Comba et la rue Netton-Bosson).
- Cela fait bientôt 10 ans que ces premières mesures ont été prises. Merci aux exécutifs en place. Depuis lors, rien de bien concret à part des reports de crédits lors des budgets.
- Il est certain que ces mesures ont certainement déjà évité des accidents. Il faut maintenant penser au reste des quartiers résidentiels de notre commune. S'il faut se montrer patient avec les services cantonaux concernés, il est aussi nécessaire que l'exécutif donne l'impulsion nécessaire pour mener à bien ces projets. Nous avons entendu que de nouveaux projets sont en cours.
- Notre commune ne cesse de s'agrandir et cette extension nécessite des ajustements au niveau de la sécurité routière.
- Il faut élargir cette mesure à nos rues collectrices (Route de la Sionge, Route des Monts, ...)
- La situation à la route de la Sionge est dangereuse! Comment concilier 50 km/h et priorité de droite? Impossible!
- Le «cortège des écoliers» impose beaucoup plus de sécurité aux alentours de l'école (zones 30 km/h, circulation fluide et sécuritaire dans le parking de l'école, ...)
- Les patrouilleurs scolaires adultes sont très appréciés.
- Concernant la structure «Pédibus», elle n'est pas très développée dans notre commune. Est-ce que le conseil des parents pourrait se charger de ceci en mettant les parents en relation et en gérant le matériel nécessaire? J'ai terminé»

M. le Président remercie M. Blanc. Il prend acte du dépôt du postulat qui sera traité par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

M. Pierre Mauron annonce qu'il dépose un postulat au nom du Groupe PS et Indépendants dont l'objet est « Concept piste cyclable et mobilité douce à Riaz ».

Il en donne lecture comme suit :

« Concept piste cyclable et mobilité douce à Riaz »

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la question de la mobilité douce (vélo, trottinette, piétons, poussettes, etc.) et de définir des axes de mobilité douce pour permettre aux citoyens de circuler dans le village en toute sécurité, et particulièrement les enfants et les personnes âgées. Selon nous, il devrait y avoir à Riaz des accès privilégiés et indiqués par marquage au sol ou panneaux permettant de traverser le village en toute sécurité du nord au sud est et d'est en ouest pour les non-automobilistes. »

La motivation :

Un 3^e CO est en cours à Riaz. Il y aura entre 500 et 700 élèves vraisemblablement et beaucoup d'enseignants. L'effectif de nos écoles et de nos personnes âgées augmente également de même que les déplacements piétons et cyclistes dans le village. Les bus Mobul vont aussi augmenter leur cadence.

Or, pour toutes ces personnes souvent non-motorisées, il n'existe pas de voie spécifique, conseillée et sécurisée, hormis les passages piétons, pour traverser la route cantonale Bulle-Fribourg et ses 25'000 véhicules journaliers. De même, d'autres axes du village sont fortement empruntés par des piétons et cyclistes à certaines heures de la journée.

De notre point de vue, il paraît judicieux de prévoir, dans les axes nord-sud et est-ouest du village des trajets non pas exclusifs, mais privilégiés destinés aux enfants, aux cyclistes et aux piétons, recommandés et signalés comme tel, afin que ces axes soient prioritairement utilisés pour la mobilité douce, et que d'autres axes soient justement plus utilisés par les véhicules à moteur, de manière à permettre un meilleur vivre ensemble et assurer la sécurité de tous les habitants du village. A l'heure actuelle, un enfant qui se rend de la Roulema au terrain de foot ou de Champy à la déchetterie, si vous

avez trois enfants, ils s'y rendront les trois par des routes différentes. Il serait bien d'indiquer un chemin privilégié, le plus sécurisé et ceci est une tâche communale et non pas cantonale. Je crois que pour le bien-être de tous, cette requête doit être acceptée. Merci beaucoup. »

M. le Président remercie M. Mauron. Comme pour les autres postulats, il en prend acte et indique qu'il sera traité par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Comme il n'y a pas d'autre postulat, M. le président clôt la discussion et passe aux résolutions.

C. RESOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée au début de la séance, M. le Président passe à l'objet suivant.

D. QUESTIONS

M. le Président demande si quelqu'un dans le Conseil général souhaite poser une question.

M. Louis Pittet intervient comme suit :

« J'ai un petit souci au sujet des travaux de la réfection des chemins de l'Ondine et de Cudré. La commune m'a approché pour que je signe une convention avec elle pour que je cède un peu de terrain pour faire un emplacement de chantier pour cette entreprise. J'ai signé cette convention, j'ai été d'accord sur cette proposition telle que présentée. Et par la suite, un petit désaccord parce que l'entreprise ne respectait pas l'engagement que j'avais signé avec l'entreprise Brodard. De ce fait, on a eu un entretien, mais l'entreprise Brodard n'avait pas les mêmes dispositions, n'avait pas les mêmes plans, la même convention qu'avec moi. Je trouve que si je traite avec la commune sur une convention sur un plan, cela doit être respecté. A mon point de vue, cela n'est pas acceptable de travailler, de collaborer dans de telles conditions. Pourriez-vous m'expliquer la transparence de ce dossier élaboré différemment pour la même cause s'il-vous-plaît ? Merci. »

M. le Président prend acte de la question de M. Pittet. Il demande au Conseil communal s'il souhaite y répondre. Comme cela n'est pas le cas, M. le Président indique que la question sera traitée par le Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions.

M. Joseph Mauron intervient comme suit :

« Au nom du Groupe socialiste et Indépendants une question nous est venue à l'esprit en relation avec le vote du 21 mai prochain concernant le futur énergétique. Le groupe aimerait savoir en ce qui concerne les bâtiments communaux, ce qu'il y a comme panneaux solaires déjà installés actuellement. Ensuite, dans le cadre de l'agrandissement de l'école primaire, est-ce qu'il est prévu de poser des panneaux solaires ? J'ai terminé. »

M. le Président prend acte de la question de M. Mauron et demande si le Conseil communal est en mesure de répondre.

M. le syndic explique qu'un concept énergétique est en discussion avec la commission d'aménagement et qu'il sera finalisé à la fin de l'année. Il était déjà prévu dans le cadre de la révision du PAL. Il ajoute que pour le Conseil communal, la question énergétique est importante depuis longtemps, puisque qu'il avait déjà proposé à la commission de bâtisse du CO de mettre des panneaux solaires sur le toit, ce qui avait été accepté et finalement choisi pour l'ensemble des CO. M. le syndic relève que cette décision appartient à l'Association de communes. M. le syndic ajoute que le Conseil communal est attentif aux

aspects énergétiques et qu'il a examiné lors de la dernière législature la question de devenir « Cité de l'énergie ».

Concernant l'école des Monts 4, M. le syndic explique que le Conseil communal n'a pas mis formellement pour le marché public la pose de panneaux solaires, mais la toiture qui sera mise en place pour l'école permettrait de les poser. Le Conseil communal a imposé certains critères au niveau de l'efficacité de l'opération du bâtiment. M. le syndic ajoute que des solutions en ce sens seront automatiquement proposées. Il rappelle qu'il existe déjà le chauffage à distance à Riaz et que le Conseil communal a voulu promouvoir la gestion énergétique sans être trop contraignant. M. le syndic demande à M. Mauron si ses explications répondent à sa question. M. Mauron remercie M. le syndic et se déclare satisfait de la réponse.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions.

M. Pierre Mauron souhaite poser une question au Conseil communal. Il s'exprime comme suit :

« Il y a d'importants travaux effectués au Chemin de l'Ondine actuellement. La question émane non seulement de ma part, mais également de tous les habitants de ce quartier que je représente ce soir. La question est la suivante : il y a des trous très importants dans la route. On remarque que diverses conduites, eaux claires et eaux usées et conduites d'adduction sont posées. Vous parlez de chauffage à distance ; à l'heure actuelle, il semble qu'il n'y avait pas de tuyaux, ni même de préparatifs pour du chauffage à distance, pour relier ce quartier de villas. Il n'y a pas non plus d'autres tuyaux pour des éventuels services. On parle pour la fibre optique. Le canton a investi des millions pour le projet FTTH, je crois que cela a été voté aussi. Voir un trou comme cela dans la route avec aucun service dedans, cela paraît vraiment étrange et je dois dire que cela suscite beaucoup d'interrogations. Les ouvriers et autres personnes sur place n'ont pas su répondre à cette question. C'est la raison pour laquelle j'interviens sur ce point. »

M. le Président remercie M. Mauron et passe la parole à M. Claude Jelk, conseiller communal. Il indique qu'il s'occupe des travaux sur place et que Swisscom et GESA ont été contactés. Ils n'ont rien prévu pour la région. En ce qui concerne Swisscom, il semble qu'ils abandonnent depuis quelques mois la fibre optique dans toute la Suisse, car elle est trop onéreuse pour eux. Swisscom a effectué les principaux branchements et équipé les réseaux très denses, c'est-à-dire les bâtiments locatifs et ils se désintéressent complètement des autres régions. Pour le chauffage à distance, c'est pareil : il n'y a pas de liaison prévue pour le moment. M. le Président remercie M. Jelk et demande si la réponse satisfait M. Mauron. Ce dernier n'est pas satisfait. Il indique que Gruyère Energie appartient aux communes gruyériennes et que sauf erreur, Riaz a aussi un membre au sein du Conseil d'administration. Il aimerait savoir si des demandes ont été faites pour que le chauffage à distance, soit installé dans le village, ou dans les quartiers avec beaucoup d'habitations.

M. le syndic explique que cela fait partie du plan d'aménagement local et des mesures annexes. Il ajoute que pour les nouveaux quartiers et les nouveaux immeubles, la commune contraint les promoteurs à se relier au chauffage à distance. En revanche, pour les quartiers tels que celui de Champy, etc., comme c'est de l'existant, c'est trop onéreux et actuellement pas intéressant écologiquement pour Gruyère Energie SA, mais cela pourrait le devenir dans le futur.

M. le Président remercie M. le syndic. M. Mauron étant satisfait de la réponse, M. le Président demande s'il y a d'autres questions.

M. Joseph Mauron intervient comme suit :

« Ma deuxième et dernière question sera un peu plus légère. Cela concerne les établissements publics. Le Groupe PS et Indépendants a été abordé par de nombreuses personnes au sujet de l'ouverture des établissements publics, plus particulièrement le lundi, mardi et mercredi après 19 h 30 ainsi que le dimanche après 19 heures. Il n'y a plus de possibilité pour les citoyens de Riaz, de se réunir dans un établissement public, après 19 h 30 en semaine et après 19 heures le dimanche. Cela étant, lorsqu'on pense, quand je suis arrivé à Riaz en 74, il y a 43 ans, il y avait deux bistrots, l'Hôtel de Ville et la Croix-Blanche. Tous les jours de la semaine, pratiquement 365 jours par an, un établissement, voire les deux

étaient ouverts. Maintenant avec 2'500 habitants, il n'y a plus de possibilité, par exemple après une séance du Conseil communal, après une séance d'une commission d'aménagement, des finances, etc. de se réunir. Alors s'il faut chaque fois aller jusqu'à Bulle, c'est un peu dommage. Je ne propose pas de construire ou d'acheter une auberge communale, mais par contre, je fais la suggestion que le Conseil communal, dans les contacts qu'il a avec les différents établissements publics, de leur demander de faire un effort pour qu'au moins à tour de rôle, tous les soirs de la semaine, il soit possible de se réunir dans un établissement public à Riaz. Merci d'avance. »

M. le Président remercie M. Mauron et passe la parole à M. le syndic pour la réponse. M. le syndic remercie M. Mauron pour sa remarque qui pénalise également le Conseil communal, qui comme il l'a évoqué, ne peut pas se réunir autour d'un verre de l'amitié le lundi soir. M. le syndic explique qu'une alternative avait été trouvée avec les échoppes temporaires qui se sont établies en face de l'administration communale et qui n'ont pas duré en raison du marché difficile et du manque de passage. Il ajoute qu'avec la situation économie actuelle, une ouverture comme par le passé ne serait pas rentable. Il espère qu'elle le redevienne car notre village est en développement. Certains aménagements qui ont été proposés ce soir pourront faciliter la mobilité douce et faire en sorte que les gens restent à Riaz au lieu de se rendre à Bulle. M. le syndic ajoute que le Conseil communal pourrait aborder le sujet avec les commerçants, mais il ne veut pas obliger ses collègues du Conseil communal à le faire. Il espère que les exploitants actuels seront en mesure d'étendre leurs heures d'ouverture à l'avenir. Le Conseil communal essaye d'encourager et soutenir les commerces riazois lorsqu'il organise un repas ou une manifestation. Il termine en évoquant le fait qu'il est difficile de d'imposer à un commerce des heures d'ouverture si cela compromet la pérennité de son établissement. Il invite les membres du Conseil général à aborder également cette problématique avec les commerçants.

M. Mauron est satisfait de la réponse de M. le syndic.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires

E. REMARQUES - COMMENTAIRE

M. le Président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Cela n'étant pas le cas, M. le Président passe la parole à M. le syndic pour les divers. M. le syndic ne souhaite pas prendre la parole.

Point 8 – Octroi du droit de cité d'honneur communal à M. Michel Corpataux

M. le Président indique que chaque membre du Conseil général a reçu, en même temps que la convocation à la séance, un argumentaire rédigé par le Conseiller général Bertrand Raemy au sujet de l'octroi du droit de cité d'honneur communal à M. Michel Corpataux.

Il précise que ce point appelle quelques compléments pour la bonne compréhension de la situation procédurale :

Dans un premier temps, le Groupe PLR a en effet déposé au secrétariat du Conseil général en date du 6 mars 2017 une proposition visant à octroyer le droit de cité d'honneur communal à M. Michel Corpataux. Conformément à l'art. 43 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), la commune peut accorder gratuitement et à titre honorifique le droit de cité d'honneur communal à l'étranger à la commune qui a rendu des services signalés ou qui s'est distingué par des mérites exceptionnels.

Le droit de cité d'honneur communal ne comporte des suites d'état civil qu'à l'égard d'une personne déjà originaire d'une commune fribourgeoise, ce qui est évidemment le cas de M. Michel Corpataux.

M. le Président résume la procédure qui est relativement complexe. Il ajoute que le Groupe PLR s'est renseigné auprès des juristes compétents au sein de l'Etat de Fribourg qui ont confirmé que l'octroi du droit de cité d'honneur communal est de la compétence du législatif communal. La révision en cours de la loi clarifiera cette situation. M. le Président se tient à disposition pour toute question au sujet de la procédure et qui surviendrait ultérieurement.

M. le Président explique que, par conséquent, au vu de la complexité procédurale initiale mais surtout au vu de l'engouement général apporté à cette initiative dès les premiers instants, le Bureau du Conseil général a décidé, à l'unanimité et en accord total avec le Conseil communal, de modifier la qualification formelle de la proposition initiale du Groupe PLR pour en faire un point à part entière de l'ordre du jour de la séance de soir. La conséquence directe est que cette initiative est désormais une proposition émanant à la fois du Bureau du Conseil général et du Conseil communal. Le travail explicatif ayant d'ores et déjà été accompli à satisfaction, l'argumentaire initial a été repris pour ce point et vous a été remis en guise de documentation.

Concernant les mérites de Michel Corpataux et sa biographie, M. le Président précise que tous les éléments essentiels figurent dans l'argumentaire qui a été transmis aux membres du Conseil général.

Pour le public présent dans l'assemblée, il tient cependant à relever certains points importants. M. le Président s'exprime en ces termes :

*« S'il est des personnalités qui marquent une région, un pays, **Michel Corpataux** est sans conteste de cette trempe-là. Depuis plus de 60 ans, il a porté sans relâche, avec une détermination sans faille et avec brio les traditions de notre Pays. **La Gruyère lui doit énormément, et le village Riaz en particulier.***

Par son activité multiple à la tête de nombreux chœurs de la région et de la Suisse Romande, il a fait rayonner de manière impressionnante et émouvante Riaz et La Gruyère, également au-delà des frontières nationales, obtenant un nombre considérable de distinctions de très haut niveau.

A son palmarès plusieurs premiers prix lors de concours nationaux et internationaux, dont la Médaille d'Or "Arts Sciences Lettres" à Paris, en 1989.

Les récents événements de ce weekend nous ont contraints à mettre à jour la liste impressionnante des prix reçus par Michel Corpataux. Il nous semble important de vous en faire part.

- 1968 1^{er} prix du jury, Montreux Choral Festival (Mon Pays, Fribourg)
- 1970 2^e prix, Concours international de Tour, France, (Mon Pays, Fribourg)
- 1973 1^{er} prix, Concours National de chant, Bellinzona (Chanson de Montreux)
- 1980 1^{er} prix du Jury, prix du public, Montreux Choral Festival (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 1983 Les trois premiers prix du Jury, Concours international de Jodoigne, Belgique. (Chanson de Montreux)
- 1985 2^e prix du Jury, Let the people sing (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 1989 Médaille d'Or, Arts-Sciences-Lettres à Paris
- 1992 Prix de la Société cantonale des chanteurs fribourgeois (Chœur-mixte de Bulle)
- 1996 1^{er} prix du Jury + prix de la meilleure interprétation de Schubert, Vienne, Autriche (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 1999 2^e prix du Jury + prix du public, Concours international de Cork, Irlande (Chœur des Armaillis de la Gruyère)

- 2005 2^e prix du Jury, Concours international des Cornwall, Angleterre (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 2009 1^{er} prix du Jury, Concours international de New-York (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 2009 1^{er} prix du Jury + médaille d'Or + prix de la meilleure interprétation du chœur imposé + prix du meilleur programme + prix du meilleur Chef. Vérone, Italie (Chanson du Pays de Gruyère)
- 2011 Prix du Jury Jeunes, Concours Choral Fribourgeois (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 2012 Diplôme d'Or, Concours international de Vienne, Autriche (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 2012 3^e prix du Jury, Concours international de Prague, République Tchèque (Chanson du Pays de Gruyère)
- 2015 1^{er} prix du Jury, Montreux Choral Festival (Chœur des Armaillis de la Gruyère)
- 2017 2^e prix du Jury, Montreux Choral Festival (Chanson du Pays de Gruyère), avec félicitations du Jury.

Michel Corpataux a assumé la direction artistique des Rencontres chorales internationales de Montreux jusqu'en 2011. Si la musique populaire a sa prédilection, il dirige également de grandes œuvres avec orchestre : Mozart, Schubert, Haydn, Rossini, Dvorák, Liszt, Fauré. Une discographie nombreuse reste également le témoin de sa très riche activité musicale.

Le village de Riaz et ses habitants, par leurs instances exécutives et législatives ont l'occasion de rendre à Michel Corpataux un indicible hommage, à l'heure où il remet la grande partie de ses responsabilités de direction. Michel Corpataux conserve aujourd'hui la direction de la Chanson du Pays de Gruyère. Depuis 54 ans, il dirige ce chœur, qui s'appelait auparavant « les Oiselets » et qui avait été créé par son père, Joseph.

Afin de marquer la reconnaissance appuyée de Riaz et de ses habitants, nous vous proposons que Michel Corpataux soit élevé au rang de citoyen d'honneur de Riaz, pour l'œuvre colossale qu'il a réalisée et qui marquera à jamais l'Histoire de notre coin de terre.

Concernant en fin plus particulièrement les aspects de sa vie, c'est en Gruyère qu'est né, en 1941, Michel Corpataux. Au début de ses études secondaires, il eut la chance de devenir l'élève et le disciple d'André Corboz, maître de chapelle et professeur de musique à l'Ecole secondaire de la Gruyère à Bulle. C'est avec ce maître qu'il apprit, au départ, le chant, le piano et la direction chorale.

Par la suite, élève du Conservatoire de Fribourg, il acquit une solide formation dans les classes d'Emile Lattion, Michel Corboz, Philippe Huttenlocher, Oscar Moret et Charles Baldinger. Il termina sa formation par un diplôme d'enseignement de la pédagogie musicale Justine Ward.

Il a enseigné durant de très nombreuses années le chant et la musique au Cycle d'orientation de la Gruyère. Outre la Chanson du Pays de Gruyère, il a dirigé quatre chœurs: le Chœur des Armaillis de la Gruyère, la Chanson de Montreux, le Chœur paroissial "La Concorde" de Riaz et le chœur du Cycle d'orientation de la Gruyère et du Collège du Sud.

A la tête de ces formations, il a obtenu comme on l'a vu de nombreux prix lors de concours de haut niveau et a dirigé régulièrement des œuvres avec orchestre telles le Stabat Mater de Dvorák, le Requiem de Cherubini, la Petite messe solennelle de Rossini ainsi que plusieurs messes de Haydn, Mozart, Schubert, Dvorák, Liszt, Fauré, etc.

Une discographie nombreuse reste également le témoin de sa très riche activité musicale. »

M. le Président ouvre la discussion générale sur ce dernier point de l'ordre du jour. Il donne la parole aux groupes, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal pour prise de position officielle :

M. Bertrand Raemy indique que le Groupe PLR approuve à l'unanimité l'octroi de la citoyenneté d'honneur à M. Michel Corpataux

M. Pierre Mauron annonce que dans sa totalité, le groupe PS et Indépendants soutient la démarche proposée et la salue.

M. Louis Pittet indique que le Groupe UDC, dans sa totalité, est d'accord.

M. Dominique Magli indique que le Groupe PDC est entièrement d'accord.

M. le Président remercie les chefs de groupe pour leur prise de position. Il demande si une personne, au sein du Conseil général, souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

➔ **Au vote, le Conseil général accepte l'octroi du droit de cité d'honneur communal de Riaz à M. Michel Corpataux à l'unanimité, soit par 30 voix.**

M. le Président remercie les membres du Conseil général pour cette décision historique.

Pour la bonne organisation et la mise en place de la suite de ce point, M. le Président octroie quelques minutes de pause.

[Pause, mise en place du Chœur (Chanson du Pays de Gruyère) des orateurs (Préfet de la Gruyère et Syndic ; entrée de Michel Corpataux].

[Reprise de la séance].

M. le Président invite l'huissier du Conseil général ainsi que M. Michel Corpataux à bien vouloir s'avancer devant le Conseil général.

Pour ce moment solennel, M. le Président invite l'ensemble des membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi que l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever.

M. le Président s'exprime en ces mots :

« Monsieur Michel Corpataux, à l'initiative du Groupe PLR, le Conseil général de Riaz vient de vous octroyer à l'unanimité le droit de cité d'honneur communal de Riaz ainsi que la bourgeoisie de Riaz. Acceptez-vous cette décision? »

M. Michel Corpataux accepte la décision.

M. le Président : *« Michel Corpataux, j'ai l'immense honneur de vous déclarer solennellement citoyen d'honneur et bourgeois de Riaz. On peut vous applaudir. [...] »*

M. Michel Corpataux, Gruyérien de cœur, vous l'avez toujours été. Gruyérien d'origine, vous l'êtes désormais! Toute cela mérite quelques attentions : tout d'abord un diplôme officiel. »

M. le syndic remet à M. Michel Corpataux le cadeau du Conseil communal. Il remet la plaque de rue et prononce ces mots : *« M. Corpataux, c'est un plaisir de vous remettre la rue Michel Corpataux. C'est une rue qui prendra place dans notre village à un endroit qui sera méritant au même titre que vous. Nous vous remercions pour tout ce que vous faites pour faire briller notre commune. »*

M. le Président annonce enfin la remise d'un cadeau du Conseil général. Il s'agit d'une cloche qui a été coulée le jour-même et que par conséquent sa date de « naissance » correspond exactement à la "renaissance" de Michel Corpataux en tant que Gruyérien d'origine!

La parole est ensuite donnée à M. Michel Corpataux qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je suis tout ému parce que je ne m'y attendais pas du tout. Quand on m'a annoncé cela, j'ai été tout à fait surpris et je dois vous dire que c'est un Gruyérien qui vous parle actuellement. La famille Corpataux était originaire de Gruyère et de Bellegarde il fut un temps assez lointain et j'ignore pour quelle raison ils sont partis à Fribourg, une branche est partie à Chevrilles et l'autre à Matran et c'est de cette branche-là que je suis issu. Vous comprendrez très bien que je suis tout à fait honoré, même très honoré d'être gruyérien, de Riaz par-dessus le marché, puisque je suis venu à Riaz à l'âge de 8 mois, venant de Marsens avec ma famille que j'ai suivie. Je remercie très sincèrement le Conseil général et le Conseil communal de l'honneur que vous me faites. Je ne vais pas trop m'étendre sur le sujet si ce n'est pour rappeler quelques bonnes choses que nous avons faites en Gruyère, entre autres les poyas d'Estavannens, j'en ai dirigé quatre. J'ai dirigé durant 41 ans le chœur paroissial de Riaz. Je dirige de la chanson depuis 54 ans. Je remercie encore ma famille présente ce soir, à l'exception de Stéphanie qui est partie pour son travail aux Etats Unis.

Mille fois merci, je suis très honoré et vous souhaite encore une belle soirée. »

Après le 1^{er} chant de « la Chanson du Pays de Gruyère », M. le Président reprend la parole en ces termes :

« Michel Corpataux. Votre rayonnement international a largement dépassé les frontières de notre humble commune et c'est la Gruyère tout entière qui se réjouit de compter un citoyen d'honneur et un Gruyérien d'origine de plus! Nous avons ainsi l'honneur de compter parmi nous ce soir le Préfet de la Gruyère, Monsieur Patrice Borcard qui va nous adresser quelques mots. Je lui passe dès lors la parole ».

Monsieur le Préfet intervient comme suit :

*« Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Cher Michel Corpataux et chère famille Corpataux,
Mesdames et Messieurs,*

On dit les Républiques ingrates ou – du moins - avares de reconnaissance envers leurs grands hommes. Lesquels ont souvent droit au même traitement : l'hommage d'un nom de rue ou d'une statue une fois que la mort a passé par là.

Il ne sera donc pas dit que la Commune de Riaz appartient à la catégorie de ces collectivités ingrates. En décernant ce soir le droit de cité d'honneur à Michel Corpataux, votre commune honore un artiste, un musicien, un pédagogue dont l'engagement et la trajectoire ont durablement nourri la culture de cette commune et plus généralement de notre région.

Au nom du district que j'ai le privilège de représenter ce soir, je tiens à féliciter les autorités de Riaz, législatif et exécutif confondus, qui ont ainsi décidé de témoigner leur reconnaissance à un enfant de ce pays qui s'est illustré, une vie durant, dans le domaine de la musique et de l'art choral. Il est nécessaire

que les collectivités publiques, au-delà des missions qu'elles doivent assumer, prennent la peine de reconnaître une trajectoire, de souligner la qualité d'un engagement au service de la collectivité.

Mais naturellement, il convient de féliciter d'abord celui qui reçoit ce titre honorifique, qu'en d'autres temps on qualifiait de bourgeoisie d'honneur, et qui répond aujourd'hui à une appellation plus juridique : un droit de cité d'honneur. Que Michel Corpataux se rassure : ce droit ne lui offrira pas le privilège de voter deux fois et encore moins celui qui consisterait à se dérober à l'obligation de l'impôt...

Ce droit de cité consiste en une couronne symbolique. Un geste chargé de reconnaissance, d'admiration et d'affection d'une communauté envers l'un de ses membres. Et nous devons reconnaître que le choix des autorités de Riaz est pleinement justifié.

Riaz a en effet raison d'honorer ce soir l'un de ses citoyens méritants. Car Michel a fait rayonner le nom de son village loin à la ronde, notamment à la tête, durant plusieurs décennies, du chœur paroissial où il a défendu une musique liturgique de qualité et en assurant au plain chant des prolongations qui lui furent refusées sur d'autres tribunes.

Michel Corpataux mériterait en réalité un droit de cité régional, s'il existait. Car son nom est indéniablement lié à toute la Gruyère, à ses traditions culturelles et à sa musique chorale. A la tête de la Chanson du Pays de Gruyère – qui vient de se distinguer lors des Rencontres chorales de Montreux – et à la tête du Chœur des armaillis de la Gruyère, Michel est progressivement devenu le visage le plus connu de cette culture chorale dont nous tirons une part de notre identité. Depuis un demi-siècle, à la suite de son père, il a cultivé un héritage. Le chef appartient à cette génération qui a porté plus loin ce que les André Corboz, Oscar Moret ou Bernard Chenaux avaient hérité de l'abbé Bovet. Mais Michel Corpataux ne s'est pas contenté de reproduire un modèle, il a imprimé sa marque à un répertoire auquel il a donné un style, une couleur, un relief.

Michel Corpataux a construit sa carrière musicale, de chœurs en chœurs, de concours en concerts, en imposant un art choral de haute qualité. En aquarelliste de la voix, il sait jouer des mille nuances qui lui offre un ensemble pour rendre toute la subtilité d'une partition et transmettre à l'auditeur la musique dans toute son intériorité. Et Michel n'a pas son pareil pour tirer une ligne musicale en la déliant avec une subtile délicatesse, afin de toucher à cette émotion suspendue entre ciel et terre.

Le chef de chœur que vous honorez ce soir a eu le talent de ne pas établir de frontières entre la grande musique, les partitions de Mozart, de Bach ou de Fauré, qu'il a interprétées à de nombreuses reprises, et la musique populaire, ces partitions de Bovet, de Moret, de Kaelin, ces chants qui, sous sa baguette, se transforment souvent en hymne national. Et dans ces œuvres cultivées durant toute une carrière se cachent – nous en sommes conscients – un part de l'âme de cette région.

Vous célébrez l'interprète, le musicien, le compositeur. Il s'agit aussi de reconnaître le pédagogue. Professeur de musique au CO de la Gruyère, Michel Corpataux laisse une empreinte par son engagement d'enseignant, par son souci de transmettre un savoir-faire propre à cette musique. Car plus que tout autre art, le chant est un art de la transmission. Et ce soir, il convient de saluer les foyers de formation que furent et sont encore les ensembles de Michel. Combien de chanteurs, combien de chefs ont-ils reçu cette influence décisive, ce goût d'une musique populaire interprétée avec foi et respect ?

Pour tout cela, ce pays de Gruyère, ce village de Riaz peuvent bien honorer un homme qui a cultivé avec talent et générosité – une carrière durant - un patrimoine musical, qui est un peu le chant de notre identité.

Bravo à Michel Corpataux pour cette brillante carrière et merci aux autorités de Riaz d'avoir reconnu ce soir les mérites d'un citoyen peu ordinaire. Merci »

Merci, Monsieur le Préfet.

Après un deuxième chant, M. la Président passe la parole à M. le syndic pour son allocution.

Monsieur le Syndic intervient comme suit :

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, M. Corpataux,

En ce jour particulier pour notre commune, j'ai le plaisir de m'adresser à vous M. Corpataux, au nom du Conseil communal au travers de ces quelques mots. Aujourd'hui, notre village est heureux et fier de vous recevoir pour vous délivrer la plus haute distinction de notre commune.

C'est votre dynamisme et le labeur de toute une vie qui sont récompensés ce soir par l'initiative du Groupe PLR auquel le CC a répondu positivement. Un demi-siècle de musique, rares sont ceux qui peuvent se targuer d'un tel engagement, d'un tel parcours de vie. Durant votre longue et magnifique carrière, vous avez transmis des émotions au-delà de notre village et de nos frontières. Vous l'avez ainsi fait rayonner avec je cite « le juste rythme musical ». Vous avez fait chanter la Gruyère sans laisser quiconque indifférent, que ce soit parmi le public ou vos confrères. On va même jusqu'à vous qualifier de « magicien du chant choral ». C'est donc avec une grande joie et une émotion toute particulière que nous avons souhaité vous honorer ce soir en ce lieu que vous connaissez bien.

Au nom des Riazois et du Conseil communal, je n'ai plus qu'un mot à vous dire... Merci. »

M. le Président remercie M. le syndic.

Après avoir écouté le 3^e chant de la « Chanson du Pays de Gruyère » M. le Président intervient en ces termes :

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En guise de point d'orgue à cette première année d'existence de notre Conseil général, nous venons de vivre un moment historique et rempli d'émotion. Il me tient particulièrement à cœur de pouvoir clore cette première année de présidence en mettant, avec vous, à l'honneur une personnalité forte et bien connue de notre commune, un homme d'exception en la personne de Michel Corpataux.

Michel Corpataux a en effet porté très haut les traditions et les couleurs de notre très chère commune et de notre district de la Gruyère. En effet, en 2017, année qui marque par ailleurs les 600 ans de la naissance de St Nicolas de Flüe, Patron de notre Pays bien-aimé, et à l'heure où bon nombre de nos compatriotes perdent leurs racines, il y a fort heureusement des personnalités de la trempe de Michel Corpataux pour nous rappeler nos origines et nous transmettre l'amour de notre coin de terre et ses valeurs.

Par son travail acharné, sa persévérance et son charisme, Michel Corpataux a atteint l'excellence. Au travers des valeurs fortes qu'il véhicule et auxquelles nous nous identifions tous, il s'agit d'un exemple. Il est par ailleurs à l'origine de nombreuses vocations musicales dans la région. Il faudrait idéalement des Michel Corpataux par centaine! C'est évidemment impossible. Il n'y en a qu'un seul, il est unique, et il désormais originaire et bourgeois de Riaz!

En lui octroyant la plus haute distinction que notre commune puisse offrir à l'un des siens, Michel Corpataux est assuré de l'éternelle reconnaissance des institutions politiques de Riaz et nous pouvons être fiers d'y avoir participé activement.

Après une première année en tant que Président du Conseil général de Riaz, il est temps pour moi de prendre congé de vous en cette qualité.

J'ai eu un immense plaisir à assumer cette fonction et ce, pour la première fois dans l'histoire politique de notre commune. Je l'ai fait avec dévouement et au plus près de conscience. J'espère avoir été à la hauteur de la confiance témoignée.

L'objectif était clair d'emblée : il s'agissait de mettre en place cette nouvelle structure démocratique dans le respect de la loi, des nouvelles contraintes réglementaires et face aux anciens réflexes séculaires issues de l'ancienne assemblée communale. Le changement de paradigme était en effet considérable. Mais présider l'organe suprême qui détermine la destinée et les aspirations de notre commune fut un honneur qui me marquera à jamais.

Grâce au travail efficace de chacun dès l'entrée en fonction et l'excellent état d'esprit qui a régné lors de nos séances, nous avons atteints ensemble les objectifs fixés : l'engagement de tous les élus est excellent, la fréquentation est assidue, les commissions travaillent, les dossiers avancent et la communication est parfaitement établie.

Au surplus, la motivation de l'ensemble des élus est positive et tout se déroule dans le respect mutuel des diverses personnalités aux caractères bien trempés qui constituent cette assemblée. J'y vois le signe d'une démocratie saine et respectueuse des gens et des institutions. Nous pouvons être pleinement satisfaits de la transition politique apportée dans notre commune durant cette année écoulée.

Je relève enfin que grâce aux excellentes relations que nous entretenons avec le Conseil communal la mise en route de notre nouvelle institution s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. En particulier, le respect des rôles respectifs de chacun, la communication et la bonne entente réciproque entre nos deux Conseils sont essentielles dans ce succès. Pour l'avenir, elles seront évidemment toujours la clé d'une collaboration harmonieuse et constructive dans l'intérêt de Riaz.

Ainsi, après une première année d'existence, nous pouvons affirmer que notre nouveau Conseil général de Riaz est en place, qu'il fonctionne et qu'il est apte à assumer toutes les missions qui lui sont dévolues. L'état d'esprit qui y règne est constructif et les élus travaillent en bonne intelligence. Par conséquent, nous pouvons tous être fiers d'avoir lancé ce nouvel écrin démocratique dans la sérénité, l'efficacité et le respect mutuel.

En conclusion, je souhaite vivement que cette assemblée poursuive sur sa lancée de manière constructive et pragmatique comme elle l'a fait durant toute cette première année, dans l'intérêt bien compris de notre très chère Commune et de l'ensemble de ses habitants.

Tel est mon souhait le plus cher que je forme à l'attention du Conseil général de Riaz et de toute notre population.

Vive Riaz, vive la Gruyère et vive Michel Corpataux!

Merci de votre attention. »

M. le Président remercie enfin la Chanson du Pays de Gruyère pour ses magnifiques prestations musicales ainsi que tous les artisans de la soirée, qu'ils agissent à titre officiel ou dans l'ombre.

Avant de clore la séance, il remercie d'avance les personnes qui sont intervenues de bien vouloir remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. Pierre Morand au plus tard jusqu'au lendemain à midi.

M. le Président lève la séance à 22 h 22. Il rappelle aux personnes présentes la collation servie à la sortie et leur souhaite une belle fin de soirée.

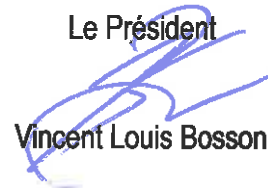
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire



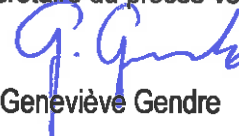
Pierre Morand

Le Président



Vincent Louis Bosson

La secrétaire du procès-verbal



Geneviève Gendre

